

DOS SIER DE PRESSE

»» ACCOMPAGNEMENT DE TRAVAUX VISANT À
RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE :

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LE GRAND NANCY, EDF ET L'OMH

12 AVRIL 2018

CONTACT PRESSE

Élise FRISONI

03 83 91 84 25 / 06 21 90 53 00

elise.frisoni@grandnancy.eu

métropole
GrandNancy



Oh
Office Métropolitain de l'habitat

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial, la Métropole s'engage à réduire les consommations d'énergie et à lutter contre le réchauffement climatique.

Ainsi, depuis 2012, la collectivité a mis en place le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), qui aide les communes, bailleurs sociaux, établissements publics, entreprises, mais également les particuliers à financer leurs travaux d'isolation ou de chauffage : 4 000 000 € de subventions ont ainsi déjà été octroyées par le Grand Nancy !

Depuis le 1er janvier, une 4^e période du dispositif s'est ouverte pour 3 ans, avec pour nouveautés le financement de l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) et le montant de la prime allouée doublé pour les revenus les plus modestes.

C'est dans ce cadre qu'est signée ce jour une convention de partenariat avec EDF et l'Office Métropolitain de l'habitat (OMh).

Ce renouvellement de convention vient couronner un partenariat déjà très positif sur l'ancienne période des CEE. Cela s'intègre pleinement dans le projet métropolitain qui promeut une métropole écologiquement responsable, sobre en énergie et productrice d'énergie renouvelable.

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, UNE BOURSE D'ÉCHANGE

Dans le cadre du dispositif des CEE, l'État impose aux fournisseurs d'énergie et de carburants, nommés « obligés », de réaliser ou de faire réaliser chez leurs clients des économies d'énergie. Celles-ci sont fixées par l'État et convertibles en CEE.

Les collectivités font partie des « éligibles » du dispositif, c'est-à-dire qu'elles peuvent obtenir des CEE en fonction des travaux qu'elles réalisent et les revendre aux « obligés ».

C'est ainsi que se crée une « bourse d'échange », où les « éligibles », générateurs de certificats, peuvent les revendre aux « obligés ». Cette mesure incite l'ensemble des acteurs concernés à mener une politique active en faveur de la maîtrise énergétique.

Les CEE sont comptabilisés en kWh cumac d'énergie finale économisée. L'abréviation cumac provient de la contraction de « cumulé » et « actualisés » car le kWh est ramené à la durée de vie du produit et actualisé au marché.

CHIFFRES CLÉS

Depuis 2012, le Grand Nancy a traité 3 600 dossiers, représentant :

- 1 milliard de kWh cumac
- 13 MTCO₂ évitées
- 4 M € d'aides financières
- 40 M € d'économie locale



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY ET EDF

EDF est depuis 2014, partenaire de la Métropole du Grand Nancy sur le dispositif d'accompagnement de travaux visant à faire réaliser des économies d'énergie par l'ensemble des acteurs de la Métropole.

Le Grand Nancy est la seule métropole française accompagnée par EDF de cette manière. Ce partenariat innovant illustre l'engagement dans la lutte contre le changement climatique que peuvent porter un énergéticien majeur et une collectivité très impliquée dans ce domaine.

Concrètement, EDF apporte toute son expertise à la Métropole pour réaliser des économies d'énergie. Que ce soit auprès des ménages, des entreprises, des collectivités, sans oublier les bailleurs sociaux, la volonté d'EDF est d'être un acteur facilitant du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Notre action repose sur un accompagnement technique, administratif et financier.

Le dispositif est aujourd'hui porté par les équipes de la Métropole et de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (dont EDF est membre fondateur). Le Groupe EDF s'engage pour contribuer de façon significative à l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements et des bâtiments du Grand Nancy.

Depuis 2014, ce sont ainsi près de 3 000 rénovations thermiques sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy qui ont déjà bénéficié d'un accompagnement du groupe EDF.

EDF, une entreprise créatrice d'emploi et de valeur

Les activités industrielles et commerciales d'EDF génèrent :

- de l'emploi local, direct et indirect,
- des achats locaux,
- le versement de taxes qui soutiennent le développement régional.

Ainsi en région Grand Est, l'activité d'EDF a généré plus de **1,3 milliards d'euros d'achat** et **20 000 emplois directs ou indirects**.

100 % DE DOSSIERS VALIDÉS DANS LE GRAND NANCY

Alors que, sur le plan national, un dossier sur deux est rejeté (complexité du dossier administratif, utilisation de matériaux non éligibles...), l'accompagnement partenarial entre le Grand Nancy et EDF permet de valider 100 % des dossiers acceptés par la direction Énergie - Climat de la Métropole.

Cette réussite est rendue possible grâce au partenariat avec EDF qui accompagne le Grand Nancy dans l'analyse des dossiers, le conseil, la communication...

En complément de ce partenariat, la Maison de l'Habitat et du Développement Durable accueille les usagers et les oriente dans le dispositif, et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat les rencontre et les conseille sur les travaux et la lecture des devis.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY ET L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND NANCY

L'Office Public de l'Habitat du Grand Nancy (OMh) est l'un des principaux partenaires de la Métropole. Ainsi, lorsque l'OMh réalise des travaux d'amélioration de la performance énergétique, il revend ses droits à polluer en contrepartie de la valorisation des CEE.

Au titre de ce partenariat, l'OMh du Grand Nancy et la Métropole se sont vus décerner le 26 janvier 2016, un Grand prix des certificats blancs par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies).

Dans le cadre du dispositif des CEE, les travaux engagés par l'office pour l'amélioration énergétique de son patrimoine ont permis de réaliser une économie d'énergie de plus de 303 412 761 kwh Cumac, représentant un gain de plus de 1 184 000€.

La présente convention a pour objet de définir et de préciser le contenu des engagements des parties dans le cadre du déploiement d'actions visant à promouvoir la réalisation d'économies d'énergie. Cette convention est valable jusqu'à la fin de la quatrième période nationale de mise en œuvre des CEE fixée au 31/12/2020.

Aujourd'hui, malgré la rigueur budgétaire imposée par la Loi de Finances 2018, l'OMh envisage de poursuivre ses efforts en matière d'amélioration de la performance énergétique en engageant un important programme de remplacement de chaudières et de radiateurs électriques. Ce programme sera en partie financé par le dispositif « coup de pouce chaudières » et « coup de pouce radiateurs électriques ».

	Nb logts	Valorisation CEE	Total CEE	Investissement	% subv
Radiateurs électriques	127	50 €/ radiateur	38 000 €	152 350 TTC	25 %
Chaudières à condensation	188	720 €/ chaudières	135 360 €	594 341 TTC	23%

» L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND NANCY

Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), l'Office Public de l'Habitat du Grand Nancy (OMh) compte 129 salariés. Il construit, gère et entretient un patrimoine de 6592 logements locatifs sociaux individuels et collectifs, sur 15 des 20 communes de l'agglomération nancéienne.

Partenaire proche et attentif des collectivités locales, l'OMh du Grand Nancy intervient également à leur demande dans des opérations d'aménagement et d'urbanisme.

L'OMh est un acteur économique de 1^{er} plan pour le département avec 54% des entreprises attributaires de marchés, implantées sur le Grand Nancy, 15% en Meurthe et Moselle et 20% sur la Région Grand Est. C'est plus de 7,8 millions d'euros qui ont été investis en 2017 dans l'économie loco régionale.

Son objectif : Garantir un habitat social de qualité au service du plus grand nombre et devenir la référence logement sur le territoire du Grand Nancy. Plus de 12 000 personnes sont aujourd'hui logées par l'OMh.

Premier bailleur social français à avoir été labellisé Quali'HLM , l'OMh a passé avec succès l'audit de certification réalisé par l'AFNOR pour la mise en œuvre du référentiel Qualibail 3.

Véritable ADN de l'Office, la démarche qualité reste un facteur de mobilisation de 1^{er} plan et s'appuie sur les 4 valeurs fondatrices de notre organisme : **Proximité, Tranquillité, Propreté et Sécurité.**

LES CEE POUR LES PARTICULIERS : MODE D'EMPLOI

1 Je complète la convention de partenariat et je la retourne au Grand Nancy



Pour obtenir cette convention, je me rends à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable ou je la télécharge sur www.grand-nancy.org

2 Je fais établir des devis par des professionnels labellisés RGE



Pour bénéficier des aides de l'État (Crédit d'impôt, Eco Prêt à taux 0% et Certificats d'Économies d'Énergie), les travaux doivent être impérativement réalisés par des professionnels labellisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) avec un certificat en cours de validité.

Plus d'informations sur www.renovation-info-service.gouv.fr/trouver-un-professionnel

3 Je prends RDV à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)



Vous ne savez pas quels travaux prioriser ? Vous avez besoin de précisions techniques sur les différents matériaux existant ? L'ALEC est à votre disposition pour vous apporter des conseils adaptés à votre projet. Apportez vos devis lors de votre rendez-vous.

4 Je fais réaliser mes travaux par des professionnels labellisés RGE



5 Je complète le dossier de demande d'aide que je transmets ensuite au Grand Nancy pour analyse



Je complète ce dossier avec l'aide du professionnel qui a réalisé les travaux. Je le transmets ensuite à l'adresse suivante :
Communauté urbaine du Grand Nancy
Direction Énergie-Climat
22-24 Viaduc Kennedy - CO 80036
54035 Nancy Cedex.

6 Mon dossier est envoyé au Pôle national des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)



Après réception et instruction, votre dossier est transmis par le Grand Nancy au ministère du Développement Durable et de l'Énergie (Pôle national des CEE), pour validation.

7 Mon dossier est validé : le Grand Nancy me verse l'aide financière



Une fois votre dossier validé par le Pôle national des CEE, vous recevez une lettre du Grand Nancy confirmant l'attribution de cette prime.

4^E PÉRIODE DU DISPOSITIF DES CEE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, une quatrième période du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie s'est ouverte pour 3 ans à hauteur de 1600 TWh cumac, dont 400 TWh cumac au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.

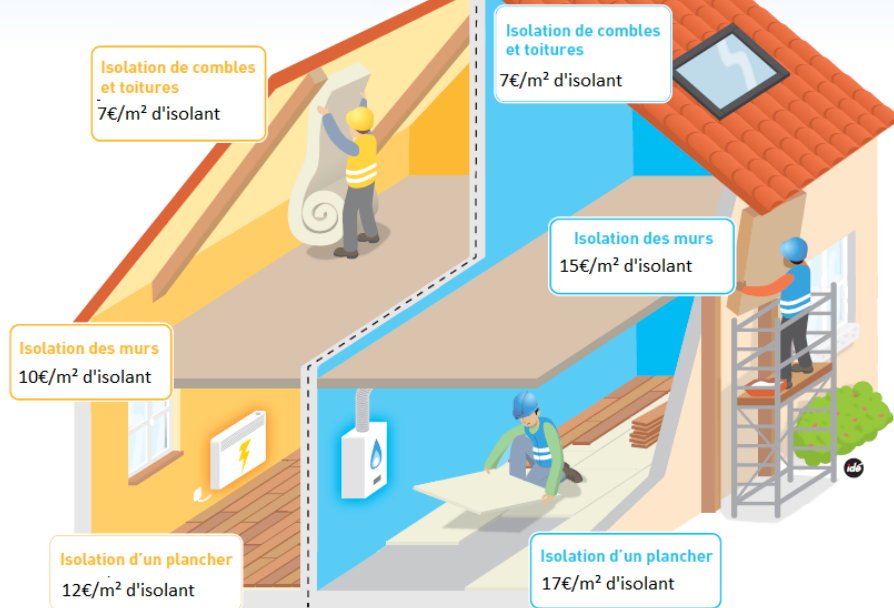
Pour cette nouvelle période (2018-2020), le dispositif de la Métropole a évolué en intégrant :

- De nouveaux tarifs : par exemple, un particulier isolant sa toiture recevra 7€ par m² d'isolant installé. L'installation d'une chaudière à condensation dans une maison de 140 m² représente une aide financière de 290€. La mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau ou Eau/Eau valorisée jusqu'à 500€ par appareil.
- La valorisation pour les particuliers d'un nouveau type de travaux : la ventilation. En plus des travaux d'isolation et de chauffage, l'installation de ventilation (VMC simple flux et VMC double flux) est éligible au dispositif du Grand Nancy, jusqu'à 250€ par appareil installé.
- Une aide spéciale « Précarité énergétique » : Afin de compléter les aides de l'ANAH, les aides financières du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie sont désormais doublées pour les ménages sous conditions de ressources.

MODALITÉS FINANCIÈRES D'AIDE AUX PARTICULIERS

NOUVEAUX TARIFS

VOUS ISOLEZ VOTRE HABITATION



Chauffage électrique

Chauffage gaz, fioul, bois...

Les aides financières seront accordées sous condition de faire appel à un professionnel labellisé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Pour en savoir plus et connaître les entreprises habilitées sur votre territoire, renseignez-vous auprès de nos conseillers (cf. au dos du dépliant).

**RECONNU
GARANT
ENVIRONNEMENT**

Précarité énergétique ?

Le grand Nancy vous double votre prime !

VOUS AMÉLIOREZ
VOTRE CHAUFFAGE

**Chaudière
de type condensation**

Maison individuelle
< 90 m² : 130 €
90 m² < S < 130 m² : 200 €
> 130 m² : 290 €
Appartement : 100 €

Chaudière biomasse (bois)

600 €

VMC Simple flux (hygro A et B)

Maison individuelle :
< 90 m² : 90 €
90 m² < S < 130 m² : 140 €
> 130 m² : 200 €
appartement : 80 €

VMC double flux (hygro A et B)

Maison individuelle :
< 90 m² : 100 €
90 m² < S < 130 m² : 150 €
> 130 m² : 250 €
appartement : 100 €

**Pompe à chaleur Air / Eau
et Eau / Eau**

Maison individuelle
< 90 m² : 200 €
90 m² < S < 130 m² : 300 €
> 130 m² : 500 €
Appartement : 200 €

LA MÉTROPOLE DISTINGUÉE AUX ASSISES EUROPÉENNES DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Lors des Assises européennes de la transition énergétique qui se tenait cette année à Genève, la Métropole s'est vu remettre le Grand Prix des Certificats d'Économies d'Énergie dans la catégorie « Rénovation énergétique des bâtiments ».

C'est la troisième fois que le Grand Nancy reçoit cette récompense !



LES PARTENAIRES DU GRAND NANCY POUR LE DISPOSITIF DES CEE

»» LA MAISON DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND NANCY

Ouverte en octobre 2009 et installée au coeur de l'EcoQuartier Nancy Grand Coeur, la Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy facilite les démarches des habitants en répondant à toutes leurs questions d'ordre technique, juridique ou financier liées au logement et au développement durable. Véritable guichet unique au service des habitants, elle recense en un même lieu des professionnels du logement et de l'habitat qui offrent des conseils personnalisés et gratuits : l'Association pour le Développement de l'Habitat, l'Accompagnement, le Logement et l'Insertion-Habitat (ADALI Habitat), l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Grand Nancy, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la Société publique locale « Grand Nancy Habitat », l'Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI) de Meurthe-et-Moselle et Un Toit 2 Générations et l'association Réciprocité.

www.grandnancy.eu/mhdd/

22-24 viaduc Kennedy - Esplanade Philippe Seguin à Nancy

03 54 50 20 40

»» L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT NANCY GRANDS TERRITOIRES

Créée en 2007, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Grand Nancy délivre des conseils et des études auprès des particuliers, des PME ou collectivités afin de mettre en place des programmes d'actions en faveur de l'efficacité énergétique, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables. Cette information, gratuite et objective, porte sur le choix et le coût des énergies, le chauffage, l'isolation thermique, la ventilation, le choix des matériaux, les équipements performants, les réglementations, les avantages fiscaux ou bien encore les aides financières.

www.alec-nancy.fr/

10 Promenade Emilie du Châtelet à Nancy

03 83 37 25 87